

NOUVELLE-CALÉDONIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DU MONT-DORE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

ARRETE DU MAIRE

N° 109 /25 du 21 FEV. 2025

Mise à disposition d'un bureau de la Mairie Annexe de Plum de la Ville du Mont-Dore à la Gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2025

Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n°278/21 du 28 mai 2021 portant délégation de signature au premier adjoint au Maire, Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN ;

Vu la délibération n°103/24/XII du 12 décembre 2024 fixant le tarif des divers droits municipaux, des redevances et taxes pour l'année 2025 ;

Vu le courriel de la Gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie, en date du 27 janvier 2025.

ARRETE

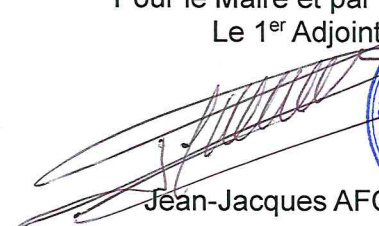
Article 1 : La mise à disposition d'un bureau de la Mairie de Annexe de Plum de la Ville du Mont-Dore à la Gendarmerie de Nouvelle-Calédonie, représentée par sa Commandante d'unité de la maison de protection des familles Madame Nathalie LOUISON, pour l'organisation d'une permanence pour l'année 2025, de 13h30 à 15h30 est consentie à titre gratuit.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre de la Ville, transmis au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifié à l'intéressé(e). Il fera l'objet d'un compte-rendu devant le Conseil municipal.

Fait au Mont-Dore, le 21 FEV. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint.


Jean-Jacques AFCHAIN



Ampliations

Subdivision Administrative Sud

Intéressé(e)

Direction des Finances et de l'Informatique (SF)

Secrétariat Général (SAG : registre et CR au CM)